

Cahiers de l'EDEM

Les Cahiers sont rédigés par l'EDEM, l'équipe Droits européens et migrations, constituée à l'UCL au sein du CeDIE.
Chaque mois, ils se proposent de présenter quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou européenne dans ses domaines d'études, à savoir la mise en œuvre du droit européen de l'asile et de l'immigration en droit belge.
Les Cahiers contiennent des commentaires en français et en anglais.
Si vous n'êtes pas abonné aux Cahiers, vous pouvez le faire en adressant un mail à cedie@uclouvain.be

These Commentaries are written by the European Law and Migration team (EDEM), which is part of UCLouvain.
Each month, they present recent judgments from national or European courts in the field of the implementation of European asylum and immigration law in Belgian law.
The Commentaries are written in French and/or English.
If you wish to subscribe, please send an email to cedie@uclouvain.be

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés fête déjà ses 70 ans mais elle est plus que jamais d'actualité. Pour en savoir plus, rendez-vous dans notre MOOC Droit d'asile et des réfugiés, en [anglais](#), dès le 7 septembre et en [français](#) dès le 21 septembre. Il a été piloté par les professeurs Jean-Yves Carlier et Sylvie Sarolea, de l'UCLouvain (EDEM). Destiné aux praticiens, aux acteurs de terrain, aux étudiants et aux chercheurs, il a pour objectif d'aider les apprenants à comprendre et à appliquer les notions complexes que sont l'asile, le principe de non-refoulement et la définition du réfugié. Outre les vidéos et les nombreuses ressources bibliographiques, il est composé d'infographies diverses et interactives, telles que des « genially », des lignes du temps ou encore des outils de communication comme le « lframe ». Ces outils permettent de faire de l'apprentissage du droit des réfugiés une thématique vivante. Le cours va aussi à la rencontre d'acteurs de terrain, tels un directeur de centre d'accueil, une avocate en droit des étrangers, le président de la juridiction administrative afin d'illustrer les réalités des professionnels confrontés à ces situations.

Le cours est gratuit sauf si l'apprenant souhaite obtenir un certificat.

Rendez-vous sur [le site d'Edx](#) ! N'oubliez pas d'y créer un compte afin de pouvoir vous inscrire et consulter le cours. Bonne découverte !

The 1951 Refugee Convention is celebrating its 70th anniversary and is more relevant than ever. To learn more about it, go to our online course Asylum and Refugee Law, in [English](#), from September 7 and in [French](#) from September 21. It was piloted by professors Jean-Yves Carlier and Sylvie Sarolea, from UCLouvain. Aimed at practitioners, field workers, students and researchers, its objective is to help the learners to understand and apply the complex notions of asylum, the principle of non-refoulement, and the definition of the refugee. In addition to videos and numerous bibliographical resources, it is composed of various interactive infographics, such as "genially", timelines or communication tools such as the "lframe". These tools make learning about refugee law a living subject. The course also includes exchanges with people working in the field, such as the director of a reception center, a lawyer specializing in foreigners' rights, and the president of the administrative court, in order to illustrate the realities of professionals confronted with these situations.

The course is free unless the learner wishes to obtain a certificate.

The courses have been revised and completed to take into account recent developments in jurisprudence.

[Registration is now open](#) Don't forget to create an account in order to register and consult the course. Enjoy the course!

Nous avons le plaisir de partager avec vous le premier rapport du projet VULNER intitulé Exploring Vulnerability's Challenges and Pitfalls in Belgian Asylum System, co-écrit par la Prof. Sylvie Saroléa, Francesca Raimondo et Zoé Crine.

Le rapport est disponible [ici](#) (si vous ne pouvez pas accéder au site web via l'hyperlien ajouté, veuillez copier et coller le lien suivant : <https://www.vulner.eu/77111/Research-Report-1-Belgium>).

Retrouvez ce Cahier et tous les Cahiers précédents en ligne, sur le [site de l'EDEM](#).
Découvrez [l'équipe de l'EDEM](#)

Octobre 2021

Cour européenne des droits de l'homme, 25 août 2021, R.A. et autres c. Pologne (req. n° 42120/21) ; Ahmed et autres c. Lettonie (req. n° 42165/21) – mesures provisoires – Quant au droit d'accès effectif aux procédures d'asile, tel que découlant de l'article 3 de la CEDH et l'article 4 du Protocole no. 4, des demandeurs d'asile bloqués aux frontières de la Pologne et de la Lettonie.

Eugénie Delval, membre de l'EDEM

Dans le cadre des affaires R.A. et autres c. Pologne et Ahmed et autres c. Lettonie, la Cour européenne des droits de l'homme a, le 25 août 2021, indiqué des mesures provisoires en demandant aux autorités de fournir de la nourriture, de l'eau, des vêtements, des soins médicaux adéquats et, si possible, un abri temporaire aux dizaines de migrants et demandeurs d'asile bloqués aux frontières de la Pologne et de la Lettonie avec la Biélorussie. La Cour a pourtant décidé dans sa jurisprudence antérieure que de telles pratiques de renvoi et d'interdiction d'entrée, violent l'article 3 de la Convention et l'article 4 du protocole no. 4 à la Convention, en déniant aux requérant tout accès effectif aux procédures d'asile et toute sécurité le temps de l'examen de leurs demandes. Ces événements récents survenus aux frontières de l'est de l'Union européenne témoignent d'une réelle contestation du droit international et européen des droits fondamentaux, et illustrent à nouveau l'importance de développer considérablement les voies d'accès légales et sûres à la protection internationale.

Conseil du contentieux des étrangers, 24 août 2021, n° 259 533 – Mutilations génitales féminines, crainte exacerbée, vulnérabilités : prudence et mesure du juge du Conseil du contentieux des étrangers.

Zoé Crine, membre de l'EDEM

Le Conseil du contentieux des étrangers (ci-après, C.C.E.) annule une décision du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides s'agissant d'une ressortissante guinéenne ayant fui la guinée après avoir été mariée de force et excisée. Il estime que la gravité extrême d'un tel type de mutilation invite à s'interroger sur les conséquences (physiques et psychologiques) permanentes que cela peut engendrer ainsi qu'au caractère continu de la crainte. Il soulève également la question de la reproduction de la persécution en cas de retour au pays d'origine. Le C.C.E. annule la décision attaquée et renvoie l'affaire pour réexamen au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (ci-après, C.G.R.A.).

Cour administrative d'appel de Bordeaux (France), 2ème chambre, 18 décembre 2020, n° 20BX02193-20BX02195 – Le contexte environnemental dans le pays d'origine, un nouveau critère d'appréciation du droit au séjour médical ?

Marie Courtoy, membre de l'EDEM

Par un arrêt du 18 décembre 2020, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé le jugement du Tribunal administratif de Toulouse et l'annulation de l'arrêté du préfet de Haute-Garonne rejetant la demande de renouvellement du titre de séjour pour soins dont bénéficiait M.A., un Bangladais souffrant d'asthme allergique et du syndrome d'apnée du sommeil. La Cour estime en effet que M.A. ne peut bénéficier effectivement d'un traitement approprié au Bangladesh à cause, notamment, de l'« aggravation de sa pathologie respiratoire en raison de la pollution atmosphérique ». Malgré une portée limitée, l'arrêt est intéressant en ce qu'il interprète la condition – non définie par la loi – de l'impossibilité de bénéficier effectivement d'un traitement approprié dans le pays d'origine à l'aune d'un nouveau critère d'appréciation, i.e. le contexte environnemental.

[Se désinscrire](#) | [Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be

